

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2015**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 26 mars 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Georges SILVESTRE - Murielle BARBECOT - Laurent DUTKIEWICZ - Marie-Jeanne LIATOUT - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET - Thierry DUSSAUGE.

Excusée : Elizabeth MAQUET (pouvoir à JM MANGEOT)

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur MANGEOT signale qu'il désapprouve la rédaction de sa remarque sur la taxe foncière « Monsieur MANGEOT fait remarquer qu'il faut bien recenser les propriétaires concernés » qui sortit de son contexte ne correspond pas à ses propos. Il remarque que l'évocation du volume important des photocopies de l'école n'a pas été retranscrite. Le détail des votes concernant la demande de dérogation scolaire n'a pas été indiqué.

Monsieur le Maire répond qu'un compte-rendu ne peut reprendre les propos dans leur totalité, et doit être concis. Le compte-rendu doit reprendre essentiellement les délibérés.

#### **PRESENTATION DE L'EPF DE L'AIN ET STRATEGIE FONCIERE ZONE 2AU ROUTE DE MONTHIEUX**

Un représentant de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain présente le fonctionnement de cet établissement qui permet aux collectivités la maîtrise d'un projet au juste prix. L'EPF se charge des négociations et le portage du terrain dans l'attente d'un aménageur, il fait le lien entre les communes et les propriétaires vendeurs. L'EPF achète sans condition suspensive et la commune s'engage au rachat dans un délai de 4 ans sans obligation de préfinancement. Aucune plus-value sur la vente ne peut être réalisée. La vente peut se réaliser directement avec l'aménageur. Une convention de portage et une autre de mise à disposition sont établit.

Après débat, l'assemblée décide de faire un dossier de demande auprès de l'EPF.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'EXTENSION DU PARKING DE LA GARE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension du parking de la gare qui est arrivé à saturation. Ce programme pourrait être inscrit pour l'année 2016.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 72 330,60 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve ces travaux d'un montant de 72 330,60 € HT et sollicite l'aide de la Région Rhône Alpes pour la réalisation de cette opération.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'EXTENSION DU PARKING DE LA GARE**

Monsieur le Maire signale que le Département peut également subventionner le parking multi usage du site sportif et du parking de la gare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, sollicite l'aide du Département pour la réalisation de cette opération.

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT POUR L'AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation et d'agrandissement de l'aire de jeux des Tamaris. Ce programme est inscrit au budget 2015.

Il donne connaissance de l'estimation financière de ces travaux se montant à 40 324,50 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité sollicite l'aide du département de l'Ain pour la réalisation de cette opération.

#### **DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'AIRE DE JEUX**

Monsieur le Maire fait part du courrier de Monsieur Rachel MAZUIR, sénateur, accordant 10 000 € au titre de la réserve parlementaire pour la réalisation de l'aire de jeux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, sollicite une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire.

#### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la responsable de la médiathèque d'augmenter de 5 heures hebdomadaires son temps de travail, afin de mettre en place des animations.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité, décide à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 de passer le poste de la bibliothécaire à 15 heures hebdomadaires.

#### **REMUNERATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'ADJOINT DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire propose, qu'en cas de surcroît de travail ou en cas de remplacement d'agents momentanément absents, les heures complémentaires de l'adjoint du patrimoine à temps non complet puissent être rémunérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à rémunérer ces heures complémentaires.

#### **INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE ADJOINT DU PATRIMOINE**

Monsieur le maire propose d'étendre l'indemnité d'administration et de technicité au grade d'adjoint du patrimoine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée décide d'octroyer cette indemnité.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE DOMBES**

le conseil communautaire de la Communauté de Commune Centre Dombes s'est réuni le 26 février 2015 pour décider de modifier les statuts.

Le champ d'intervention du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) serait étendu à « l'entretien des installations d'assainissement non collectif ».

Le Conseil Municipal, après avoir ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire décide à l'unanimité de modifier les statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes.

### **APPROBATION DE L'APD POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MAIRIE**

Le dossier ayant été transmis tardivement et étant à compléter, l'assemblée décide de reporter ce point. Une séance extraordinaire d'approbation de l'APD aura lieu le 17 avril à 20h.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- demande d'autorisation d'installer un commerce ambulant pâtisserie, l'accord sera donné pour une installation les mardis.
- la communauté de commune CENTRE DOMBES demande à présenter le schéma de mutualisation, le président sera sollicité pour participer à la séance du conseil du 5 mai prochain.
- l'Académie de la Dombes sollicite une subvention, cette demande ne peut être prise en compte, le budget étant voté.
- problème de respect des horaires pour le bruit lors de la location de la salle des fêtes le week-end dernier.
- aucun consensus n'a été trouvé lors du conseil d'école extraordinaire au sujet des horaires des rythmes scolaires. Le DASEN devra statuer pour fixer les horaires à compter de la prochaine rentrée scolaire.
- certains volets roulants de l'école sont défectueux.
- la prochaine réunion de la commission cérémonies aura lieu le 17 avril à 19 h.

La séance est levée à 23 H.